

**44010 - Engagement des jeunes**

**Proposition d'adoption de la convention  
d'objectifs 2019-2021 et d'attribution  
d'une subvention de fonctionnement à la  
FDMJC d'Alsace au titre de l'année 2019**

**Rapport n° CP/2019/132**

**Service gestionnaire :**

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

**Résumé :**

Soucieux d'une prise en compte globale des questions de jeunesse, le Département contribue à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant la responsabilité et leur engagement. Cette orientation a été réaffirmée avec le vote en Assemblée Plénière du Plan Enfance Jeunesse Famille le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/021).

La Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace est un acteur incontournable de l'animation territoriale en faveur des jeunes soit par le portage direct d'actions, soit par l'accompagnement qu'elle apporte aux structures adhérentes. Elle développe des actions en phase avec les priorités de la collectivité, reconnues par une convention d'objectifs pluriannuelle conclue avec le Département : développement de politiques de jeunesse sur les territoires non pourvus, implication au sein des PEPS, développement d'actions transfrontalières, etc....

Il est proposé de décider d'attribuer à la FDMJC d'Alsace une subvention de 100 000€ pour l'année 2019, et d'encadrer cette participation financière par l'adoption d'un contrat d'objectifs portant sur la période 2019/2021.

Créée en 1948, la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC), devenue Fédération Des MJC d'Alsace en 2015 est une association de jeunesse et d'éducation populaire qui développe des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative, à travers son réseau et en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux.

L'implantation de la FDMJC et de ses partenaires est essentiellement rurale, ainsi que dans de petites villes, où elle est un acteur incontournable de l'animation du lien social. Elle regroupe dans son réseau actuellement une soixantaine d'associations, la plupart bas-rhinoises et une trentaine de collectivités locales partenaires. Si elle est surtout concentrée sur son rôle premier d'animateur de réseau dans le Haut-Rhin, elle agit historiquement en son nom propre sur le territoire du Bas-Rhin dans l'animation territoriale.

Ses activités principales sont les suivantes :

- L'accompagnement de collectivité locale dans le développement de politiques d'animation socioculturelle enfance, jeunesse et vie associative ;
- Le développement d'accueils de jeunes, d'accueils de loisirs et périscolaires ;
- Le développement d'outils et d'activités à vocation culturelle, scientifique et citoyenne ;
- L'accompagnement et la représentation des associations de son réseau fédéral ;

- La formation et l'information des responsables associatifs, des bénévoles et professionnels.

Le budget annuel global de l'association est d'environ 12 millions d'euros. Les effectifs de salariés en ETP ont presque doublé en 10 ans, passant d'environ 116 à plus de 200. L'association emploie environ 600 salariés, dont 287 en CDI, 85 en CDD et 204 animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (CEE), auxquels s'ajoutent 14 personnes en apprentissage et une dizaine de contrats aidés.

C'est surtout le secteur périscolaire qui est concerné par cette augmentation. Les effectifs dédiés à la jeunesse sont restés stables et ceux affectés à la gestion globale sont en légère inflation.

Une aide complémentaire est apportée depuis 2015 par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Elle est construite autour de l'accompagnement des associations du réseau de la FDMJC dans la démarche « Espace de Vie Sociale », le développement d'actions autour des questions liées à la parentalité et l'amplification des actions autour des questions liées à l'engagement et à la citoyenneté, à travers notamment les « Relais Citoyens ». Cette aide est toutefois liée à de nouveaux projets et une augmentation de l'activité.

### **A. Partenariat avec le Département**

C'est dans une logique de développement local que le Département et la FDMJC ont signé une convention triennale en 2010, avec pour objectifs de favoriser des dynamiques locales, notamment dans l'animation socioculturelle, la prise en compte et la participation des jeunes.

Cette convention a été renouvelée en 2013-2015, autour du soutien aux Contrats Territoriaux pour la Jeunesse. La participation des acteurs de l'association aux instances de réflexion sur les thématiques de jeunesse et d'engagement des jeunes y a été très active.

Sur cette période, le soutien financier attribué par le Département pour le fonctionnement a subi des baisses successives importantes. L'aide annuelle était de 170 000 € jusqu'en 2012. Elle s'élève à 100 000 € depuis 2016. La participation des collectivités partenaires de la FDMJC a globalement augmenté sur cette période.

La dernière période contractuelle 2016-2018 a pris en compte la fin des Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ) et s'articulait autour des priorités partagées suivantes :

- favoriser le développement d'actions en direction des jeunes de 10 à 25 ans ;
- développer l'animation des territoires à travers des « pratiques » sociales, culturelles, éducatives et sportives adaptées aux particularités de la jeunesse actuelle et aux spécificités des territoires ;
- former les citoyens de demain dans un contexte sociétal en mutation ;
- inclure l'expertise et les réflexions de l'association sur les thématiques Jeunesse, vie associative, et l'animation des territoires, politiques menées par le Département.

Cette convention triennale d'objectifs étant arrivée à échéance fin 2018, il est proposé d'établir un contrat d'objectifs pour la période 2019-2021.

### **B. Bilan de la dernière période conventionnelle (2016-2018)**

La dernière convention d'objectifs (2016-2018) entre le Département et la FDMJC aura permis de soutenir les actions de l'association en direction de :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes ;
- la mise en œuvre et le développement du service civique volontaire sur le département ;

- le soutien aux actions visant à promouvoir l'engagement et la citoyenneté des jeunes bas-rhinois ;
- le développement de l'animation territoriale en particulier par des actions à destination des 10-25 ans (pratiques sociales, culturelles, éducatives, sportives adaptées aux particularités de la jeunesse et aux spécificités des territoires) ;
- la contribution à former des citoyens de demain dans un contexte sociétal en mutation ;
- la participation par l'expertise aux réflexions et au projet de redéfinition de la politique départementale sur les thématiques Jeunesse, vie associative, et d'animation des territoires.

Conformément aux orientations prévues dans la précédente convention, la FDMJC d'Alsace a notamment développé des actions dans les axes suivants :

## **1/ L'animation territoriale**

La FDMJC anime aujourd'hui une quarantaine de structures d'accueil sur le Département, dont 24 dédiées à la jeunesse et 8 accueils périscolaires.

Elle accompagne une cinquantaine d'associations bas-rhinoises adhérentes dans le développement de leurs activités de proximité. Elle soutient l'organisation de nombreuses manifestations locales organisées par les associations ou les collectivités locales sur l'ensemble des territoires.

La qualité de l'action de la FDMJC dans l'accompagnement des politiques enfance et jeunesse des collectivités locales ainsi que dans la formation et l'animation de son réseau est largement reconnue et en fait un acteur indispensable de la vie des territoires. Elle a permis de maintenir une partie de la dynamique insufflée par les CTJ sur certains territoires.

En outre, la FDMJC a répondu à une demande de la Direction Régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJCS), associée au Département et à la CAF de travailler sur une démarche de déploiement des politiques de jeunesse sur deux Communauté de communes, la Vallée de la Bruche et l'Alsace Bossue. Cette démarche expérimentale en cours, initiée en 2018, doit également servir de base à la création d'un outil méthodologique destinée à aider toute collectivité souhaitant développer ou réviser une politique jeunesse.

## **2/ La citoyenneté et l'engagement**

Dans ce domaine, la FDMJC agit également dans l'animation territoriale, en assurant la tenue de conseils locaux et intercommunaux de jeunesse, l'accompagnement des jeunes impliqués dans des démarches de projets, organise des soirées débats sur les questions de participation citoyenne. Ces actions touchent plusieurs centaines de jeunes sur l'année dans les territoires.

A la suite des travaux engagés lors de la Convention Nationale des MJC de France organisée à Strasbourg en octobre 2015, qui a rassemblé 2000 jeunes, la FDMJC d'Alsace a développé la mise en place de « Relais citoyens », aujourd'hui au nombre de 5, répartis sur le territoire du département.

Ces relais sont des lieux de diffusion, de réflexion, de formation et d'expérimentation autour des questions d'engagement et de participation des jeunes. Ils incitent et favorisent cette participation, notamment la création de projets collectifs et/ou associatifs. Cette démarche a été labellisée « Fabrique d'Initiative Citoyennes » par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Parallèlement, elle a développé les réseaux de partenaires susceptibles d'accompagner les initiatives des jeunes et organisé des échanges de pratiques entre professionnels de la jeunesse et entre jeunes eux-mêmes. En 2017, les assises de la jeunesse des MJC d'Alsace se sont articulées autour de ces Relais citoyens. En mettant en valeur certains projets de jeunes, elles ont également permis la rencontre de jeunes avec des associations telles

la LICRA, EMMAÜS, l'AMSED,... autour des thématiques du développement durable, de la solidarité et de la lutte contre les discriminations.

Des animateurs et des enseignants, préparés en amont, ont pu utiliser l'outil d'animation « Savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine » auprès de 8 000 jeunes en 2017.

La FDMJC d'Alsace accueille en permanence environ 75 volontaires en service civique chargés d'assurer des missions relatives à la solidarité, la citoyenneté, le renforcement du lien social, la culture et le sport, leur permettant de se construire dans un engagement citoyen.

Son implication dans la vie départementale s'est notamment manifestée à travers sa forte participation dans la démarche des Assises de l'engagement et par l'organisation en 2017 de l'échange entre 200 jeunes, Mme Catherine TRAUTMANN et le Président du Conseil Départemental, avec comme question « A quoi sert encore la politique ? Parlons-en ! ».

La FDMJC d'Alsace favorise la coopération transnationale, notamment par l'organisation d'échanges culturels entre jeunes français, allemands et suisses. Ces rencontres sont l'occasion d'aborder des sujets d'actualité, comme la montée des extrémismes et de générer des projets coopératifs.

### **3/ La formation**

Outre proposer des formations à ses salariés, notamment dans le domaine de l'animation, la FDMJC propose des temps collectifs aux professionnels, volontaires et bénévoles de son réseau, autour des techniques professionnelles, des évolutions réglementaires et institutionnelles, visant à favoriser des actions transversales.

Une de ces rencontres a permis de continuer le travail engagé par l'association autour de la lutte contre les discriminations et le discours de la haine, mais aussi de découvrir de nouveaux outils de veille éducatrice sur le net. Une autre a porté sur la connaissance du mouvement des MJC et sur les politiques publiques des partenaires de l'association (CAF, Département,...).

### **4/ Les 70 ans de la FDMJC**

La FDMJC d'Alsace a fêté l'an dernier ses 70 ans d'existence. A cette occasion, elle a notamment lancé un appel à projet « 70 ans de citoyens en chantier », ouvert aux structures périscolaires, aux secteurs enfance et jeunesse, ainsi qu'aux membres de son réseau. De nombreux chantiers s'inscrivant dans les champs de la citoyenneté, de la solidarité, de l'environnement,... ont eu pour objectifs de rappeler la démarche pédagogique de la FDMJC, de fédérer des publics et les professionnels, de créer des temps forts sur tous les territoires. La FDMJC souhaite que les dynamiques créées à cette occasion puissent consolider le travail partenarial à plus long terme.

D'autres membres du réseau se sont mobilisés autour de pôles thématiques telles les pratiques culturelles, l'environnement, la culture scientifique, l'engagement, le transfrontalier,... Ces réflexions et travaux ont été valorisés lors d'un événement festif les 8 et 9 juin 2018 à Hoerdtsheim.

Pour l'organisation de ces manifestations et actions territoriales la FDMJC a bénéficié d'une aide départementale exceptionnelle de 5 000 €.

### **C. Nouvelle convention d'objectifs ( 2019-2021)**

L'action de la FDMJC d'Alsace est très importante pour les territoires, notamment en zone rurale pour l'animation locale et le développement de politiques et de services en direction

de l'enfance et de jeunesse. L'action socioculturelle y reste un facteur de lien social, un vecteur de prévention et un moyen d'accès aux services publics en général.

Au regard des orientations du Département pour la Jeunesse citées en introduction, il est proposé de soutenir la FDMJC d'Alsace pour son action autour des orientations suivantes :

#### **A l'échelle départementale :**

- Apporter son expertise à la réflexion sur des thématiques Jeunesse, vie associative, animation des territoires, menées par le Département (Actions de prévention, Projets Educatifs Partagés et Solidaires, service civique, etc...) ;
- Contribuer à l'information Jeunesse sur le territoire par le biais de son réseau ;
- Le développement d'actions et de projets transfrontaliers.

#### **A l'échelle des territoires :**

- Etre partenaire des structures intercommunales et des communes pour permettre aux acteurs locaux de faire émerger des projets en croisant notamment l'expertise de son réseau d'éducation populaire avec celle des territoires ;
- Participer à la formation / information des élus et techniciens pour le développement de leurs politiques en direction de la jeunesse ;
- Favoriser le bénévolat, la participation et l'engagement des jeunes à travers l'activité de ses animateurs jeunesse :
  - En mettant en avant l'élaboration de projets par les jeunes et en veillant à la portée éducative des actions ;
  - En rencontrant tous les jeunes, y compris les moins connus des structures d'animation ;
  - En aidant à la création d'associations de jeunes et par l'intégration de ces dernières dans les dynamiques territoriales et dans le réseau de la FDMJC ;
  - En développant l'accueil de volontaires en service civique sur l'ensemble du réseau de la FDMJC (territoires et associations membres) tout en assurant leur accompagnement et leur formation.

Un accompagnement technique est proposé par les services du Département, notamment au travers d'un bilan annuel, afin de vérifier la pertinence des actions engagées par la FDMJC d'Alsace et de soutenir son action, notamment le développement des actions transfrontalières et le développement de l'accueil de jeunes en service civique en zone rurale.

Il est proposé que le Département attribue à l'association une participation financière annuelle destinée au fonctionnement de l'association. Les modalités de versement et le montant de cette participation feraient l'objet d'une convention financière annuelle, dont l'exemplaire concernant l'année 2019 est intégré en annexe au présent rapport.

Il est proposé d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Département et la FDMJC d'Alsace et d'attribuer à la FDMJC d'Alsace une subvention de 100 000 € au titre de son fonctionnement en 2019.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation réunie le 25 avril 2019 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30475	65-6574-33	106 500,00 €	106 500,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre le Département et la FDMJC d'Alsace et autorise son président à signer ce contrat d'objectif*
- *décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 000 €*
- *en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer la convention financière à conclure entre le département et la FDMJC d'Alsace*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY